



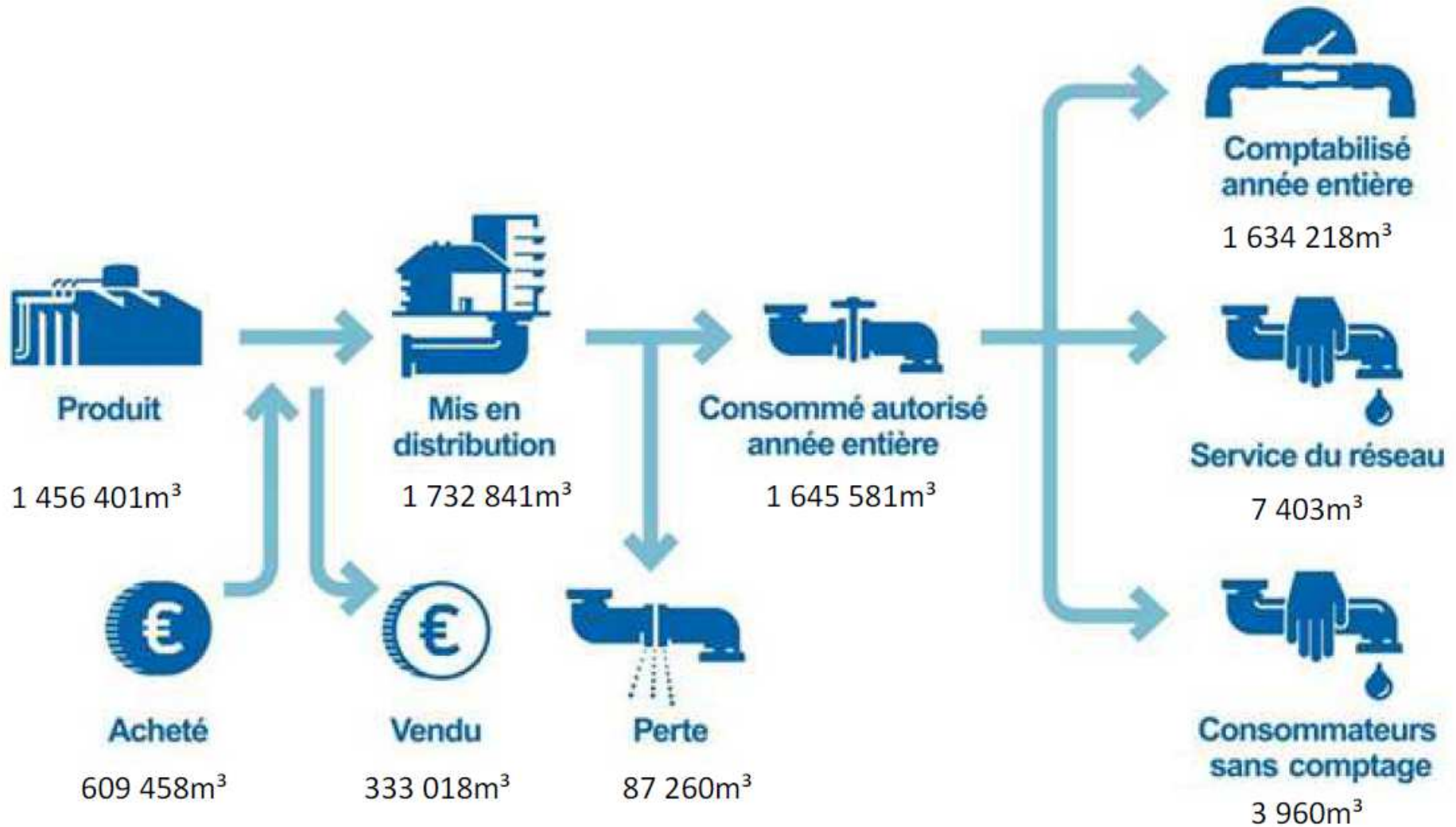
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier
Service eau et assainissement

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE DE L'EAU POTABLE
ANNEE 2022**

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Les chiffres clés de l'année 2022, secteur agglomération + ex-SIROCG



Les chiffres clés de l'année 2022, secteur Mayenne de l'ex SIAEP de Bierné

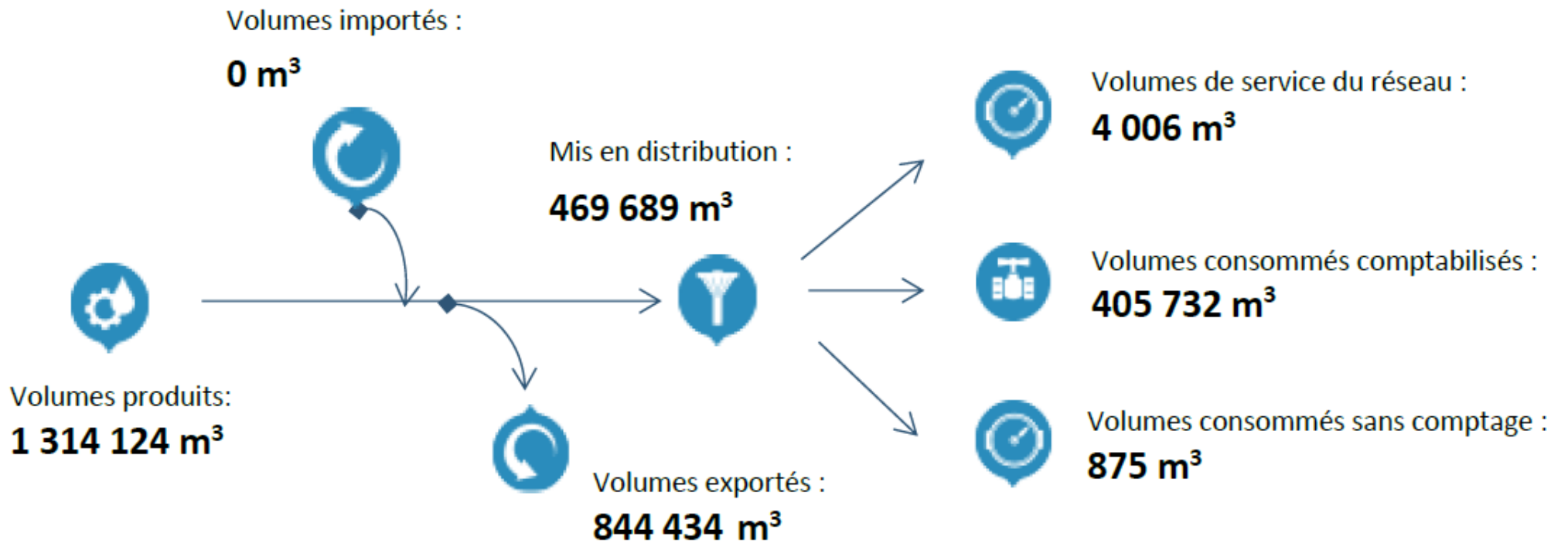


Table des matières

1	CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	5
1.1	Organisation administrative du service	5
1.2	Conditions d’exploitation du service.....	5
1.3	Ressources en eau	6
1.4	Nombre d’abonnés	7
1.5	Volumes mis en distribution et vendus.....	7
1.5.1	Volumes mis en distribution	7
1.5.2	Volumes vendus.....	9
1.6	Longueur du réseau (canalisations hors branchements)	10
1.7	Les réservoirs.....	11
2	TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE.....	12
2.1	Prix du service de l’eau potable.....	12
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L’EAU POTABLE	19
3.1	Qualité de l’eau distribuée (ARS).....	19
3.2	Les métabolites	25
3.3	Protection des ressources en eau	26
3.4	Performances des réseaux.....	27
3.4.1	Les rendements.....	27
3.4.2	Les renouvellements.....	Erreur ! Signet non défini.
4	LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT 2020	29
5	LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE DE L’EAU POTABLE.....	30
6	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	31

1 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Organisation administrative du service

La Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) poursuit un mouvement législatif sur l'évolution des institutions locales. Dans ce contexte, et conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du 25 mars 2016, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG) se voit exercer de plein droit la compétence eau potable sur son territoire dans la temporalité suivante :

- à compter du 01 janvier 2018 sur les communes de (ex-SGEAU) : Château-Gontier, Azé (urbain) et St Fort (Château-Gontier sur Mayenne)
- à compter du 01 janvier 2018 sur les communes de : Chemazé
- à compter du 01 janvier 2018 sur les communes de : Fromentières
- à compter du 01 janvier 2018 sur les communes de (ex-SIROCG) : Origné, Houssay, St Sulpice et Loigné sur Mayenne (La Roche Neuville), Laigné et Ampoigné (Prée d'Anjou), Marigné-Peuton, Peuton
- à compter du 01 janvier 2019 sur les communes de (ex-SIAEP de Bierné) : Azé (rural), Longuefuye et Gennes sur Glaize (Gennes-Longuefuye), Coudray, Chatelain, St Denis d'Anjou, Bierné et St Michel de Feins et Argenton notre Dame et St Laurent des Mortiers (Bierné les Villages), Ménil, Daon.

1.2 Conditions d'exploitation du service

L'ensemble du service eau potable est géré en délégation de service public. 2 délégataires interviennent sur le territoire de la collectivité cadrés par les contrats suivants :

- Contrat ex-SGEAU avec Véolia Eau du **1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2023** (12 années) (les communes de Chemazé et Fromentières sont rattachées à ce contrat),
- Au **28 février 2022** les communes couvertes par le contrat de DSP de l'Ex-SIROCG ont été rattachées au contrat ex-SGEAU via un avenant,
- Contrat ex-SIAEP de Bierné avec SAUR du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2028** (13 années)
Le contrat de l'ex-SIAEP de Bierné est copiloté avec le Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA).

1.3 Ressources en eau

Ouvrage	Débit nominal en m ³ /j	Prélèvements 2019 en m ³	Prélèvements 2020 en m ³	Prélèvements 2021 en m ³	Prélèvements 2022 en m ³	Variation 2021/2022
Daon	8 000	1 396 687	1 369 845	1 393 007	1 494 203	7,26 %
Mirwault (Château-Gontier)	6 000	1 367 471	1 280 258	1 319 640	1 317 902	-0,1 %
La Plaine (Château-Gontier)	800	170 712	200 269	188 759	211 264	11,92 %
Chanteloup (Chemazé)	280	79 047	80 902	81 049	85 940	6,03 %
TOTAL	15 080 m³/j	3 013 917 m³	2 931 274 m³	2 982 455 m³	3 109 309 m³	

Le département de la Mayenne compte 10 prises d'eau superficielle ce qui représente environ 60 % du volume mis à disposition. Pour le territoire de la CCPCG, la part des eaux souterraines entrant dans les volumes distribués est d'environ 10%. En Mayenne, la capacité moyenne d'un captage d'eau souterraine est de 500m³/j.

1.4 Nombre d'abonnés

Secteurs	2018	2019	2020	2022
Ex-SGEAU + Chemazé + Fromentières	8 524	8 591	8 710	10 732
<i>Dont abonnés non domestiques</i>	<i>4</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>11</i>
Ex-SIROCG (secteur CCPCG)	1 899	1 899	1 947	
Ex-SIAEP de Bierné (secteur CCPCG)	3 507	3 532	3 456	3 489
TOTAL	13 930	14 022	14 113	14 221

1.5 Volumes mis en distribution et vendus

1.5.1 Volumes mis en distribution

Agglo + Ex-SIROCG	2019	2020	2021	2022
		2 139 199 m³	2 066 589 m³	2 080 680m³
Dont produit	1 411 992	1 389 697	1 443 825	1 456 401
Dont acheté	727 207	676 892	636 855	609 458

SIAEP de Bierné (secteur CCPCG + SEA)	2019	2020	2021	2022
	1 248 029 m³	1 247 053 m³	1 258 973m³	1 314 123m³

Total 2 secteurs	2019	2020	2021	2022
	3 323 246 m³	3 275 719 m³	3 297 004 m³	3 379 982m³
Dont produit	2 660 021	2 636 750	2 702 798	2 770 524
Dont acheté	727 207	676 892	636 855	609 458

1.5.2 Volumes vendus

Agglo + Ex-SIROCG	2019	2020	2021	2022
		1 603 615 m³	1 593 153 m³	1 619 895 m³
Dont abonnés domestiques	1 038 516	1 062 496	1 045 370	1 066 597
Dont gros consommateur Perreault	471 863	479 150	508 806	503 317

Ex-SIAEP de Bierné (secteur CCPCG)	2019	2020	2021	2022
		426 984 m³	402 218 m³	396 659 m³

Total 2 secteurs	2019	2020	2021	2022
		2 030 599 m³	1 995 371 m³	2 016 554 m³

Volumes vendus autres collectivités :

Volumes vendus autres collectivités	2019	2020	2021	2022
		7 225m³	758 419m³	794 837m³
Vers CC de Craon	/	/	/	333 018
Vers Syndicat d'eau de l'Anjou	7 225	701 683	713 929	765 479
Vers Pays de Meslay-Grez et agglo de Château-Gontier		56 736	80 908	78 955

1.6 Longueur du réseau (canalisations hors branchements)

Agglo + Ex-SIROCG	2022
	541km
Indice de connaissance du réseau	110

SIAEP de Bierné (secteur CCPCG)	2022
	415 km
Indice de connaissance du réseau	110

Total 2 secteurs	2022
	956 km

1.7 Les réservoirs

Agglo + Ex-SIROCG		2022
		3 590 m³
	Bâche bd des Capucins	540 m ³
	Réservoir des Capucins	300 m ³
	Réservoirs Miliana	1 000 m ³
	Réservoir route de Sablé	1 000 m ³
	Réservoir de la Chauvière à Chemazé	250 m ³
	Réservoir de la Forêt Neuve à Bazouges	500 m ³

SIAEP de Bierné (secteur CCPCG)		2022
		1 650 m³
	Réservoir du Bois à Azé	500 m ³
	Réservoir de Daon	1 000m ³
	Réservoir de St Denis d'Anjou	150m ³

Total 2 secteurs		2022
		5 240m³

2 TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1 Prix du service de l'eau potable

A la prise de compétence eau, la Communauté de Communes a **reconduit les tarifs** appliqués par chaque ancienne structure.

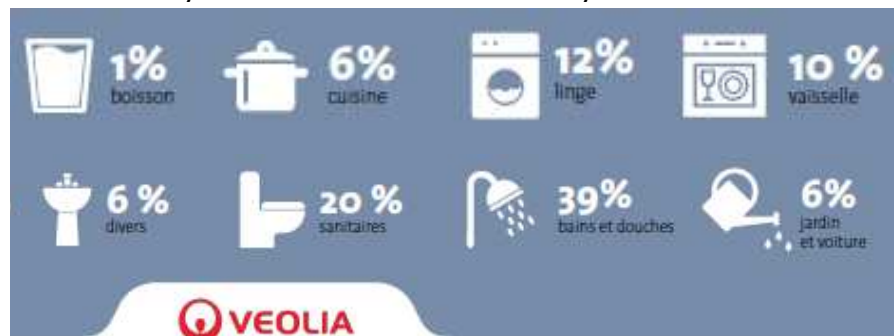
Secteur AGGLO	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Abonnement délégataire	0,305	36,580	0,328	39,340	7,5%
Abonnement CCPCG	0,000	0,000	0,000	0,000	/
Consommation délégataire	0,723	86,760	0,783	93,960	8,3%
Consommation part CCPCG	0,310	37,200	0,310	37,200	0%
Consommation part départementale	0,306	36,76	0,3263	39,16	6,5%
Préservation des ressources en eau	0,026	3,072	0,026	3,072	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	36,000	0,300	36,000	0%
TVA (5,5%)	0,11	13,00	0,11	13,68	/
Total eau potable	2,08	249,37	2,17	259,88	5,2%

Secteur Chemazé	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Abonnement délégataire	0,305	36,580	0,328	39,340	7,5%
Abonnement CCPCG	0,250	30,000	0,250	30,000	0,0%
Consommation délégataire	0,723	86,760	0,783	93,960	8,3%
Consommation part CCPCG	0,600	72,000	0,600	72,000	0,0%
Consommation part départementale	0,306	36,76	0,3263	39,16	6,5%
Préservation des ressources en eau	0,026	3,072	0,026	3,072	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	36,000	0,300	36,000	0,0%
TVA (5,5%)	0,14	16,56	0,14	17,24	/
Total eau potable	2,65	317,69	2,76	330,77	4,1%

Secteur Fromentières	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Abonnement délégataire	0,305	36,580	0,328	39,340	7,5%
Abonnement CCPCG	0,267	32,000	0,267	32,000	0,0%
Consommation délégataire	0,723	86,760	0,783	93,960	8,3%
Consommation part CCPCG	0,310	37,200	0,310	37,200	0,0%
Consommation part départementale	0,306	36,720	0,3263	39,16	6,5%
Préservation des ressources en eau	0,026	3,072	0,026	3,072	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	36,000	0,300	36,000	0,0%
TVA (5,5%)	0,12	14,76	0,14	17,24	/
Total eau potable	2,36	283,09	2,47	296,17	4,1%

Secteur SIROCG	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Abonnement délégataire	0,262	31,420	0,328	39,340	25,2%
Abonnement CCPCG	0,250	29,990	0,204	24,501	-18,3%
Consommation délégataire	0,486	58,320	0,783	93,960	61,1%
Consommation part CCPCG	1,369	164,280	1,127	135,200	-17,7%
Consommation part départementale	0,306	36,756	0,3263	39,16	6,5%
Préservation des ressources en eau	0,033	3,972	0,026	3,072	-22,7%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	36,000	0,300	36,000	0,0%
TVA (5,5%)	0,17	19,84	0,17	20,42	/
Total eau potable	3,17	380,58	3,26	391,65	2,9%

Les ratios moyens de consommation d'un foyer :



Secteur BIERNE	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Abonnement délégataire	0,253	30,300	0,269	32,29	6,6%
Abonnement CCPCG	0,385	46,180	0,385	46,18	0,0%
Consommation délégataire	0,878	105,360	0,936	112,32	6,6%
Consommation part CCPCG	0,521	62,556	0,521	62,56	0,0%
Consommation part départementale	0,306	36,756	0,326	39,16	6,5%
Préservation des ressources en eau	0,049	5,880	0,049	5,880	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,300	36,00	0,300	36,00	0,0%
TVA (5,5%)	0,15	17,77	0,15	18,39	/
Total eau potable	2,84	340,80	2,94	352,77	3,5%

La facture type 120m³, eau + assainissement :

	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
Agglomération					
Sous total eau potable	2,08	249,37	2,17	259,88	5,2%
Sous total assainissement	1,77	212,52	1,77	212,52	0,0%
Total 120m³	3,85 €	461,89 €	3,94	472,4	2,28%
Chemazé					
Sous total eau potable	2,65	317,69	2,76	330,77	4,1%
Sous total assainissement	1,77	212,52	1,77	212,52	0,0%
Total 120m³	4,42€	530,21€	4,53	543,29	2,47%
Fromentières					
Sous total eau potable	2,36	283,09	2,47	296,17	4,1%
Sous total assainissement	1,77	212,52	1,77	212,52	0,0%
Total 120m³	4,13 €	495,61 €	4,24	508,69	2,64%
Prée d'Anjou, Houssay, La Roche Neuville, Marigné Peuton, Origné, Peuton					
Sous total eau potable	3,17	380,58	3,26	391,65	2,9%
Sous total assainissement	1,77	212,52	1,77	212,52	0,0%
Total 120m³	4,94 €	593,10 €	5,03	604,17	1,87%
Argenton, Bierné, Chatelain, Coudray, Longuefuye, Ménil, St Denis d'Anjou, St Laurent des Mortiers, St Michel de Feins					
Sous total eau potable	2,84	340,80	2,94	352,77	3,5%
Sous total assainissement	1,77	212,52	1,77	212,52	0,0%
Total 120m³	4,61 €	553,32 €	4,71	565,29	2,16%

	Prix au 01/01/2022		Prix au 01/01/2023		N/N-1
	Au m ³	Pour 120 m ³	Au m ³	Pour 120 m ³	
<i>Daon</i>					
Sous total eau potable	2,84	340,80	2,94	352,77	3,5%
Sous total assainissement	1,90	228,14	1,77	212,52	-6,8%
Total 120m³	4,74 €	568,94 €	4,71	565,29	-0,64%

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1 Qualité de l'eau distribuée (ARS)

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau. Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

ZONE DE DISTRIBUTION : BIERNE	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de pesticides (AMPA et ESA métolachlore) a entraîné des dépassements ponctuels de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	B A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
	Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 28 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 520 substances différentes.
	Origine et gestion de l'eau Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE DAON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 7191 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR-FRANCE ».
	Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER »
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B Dépassements limités de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.
TRIHALOMÉTHANES	A Bonne qualité Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil.
Quelques conseils	
RÉSEAU PRIVÉ  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
PLOMB  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
SAVONNÉ-COULEUR  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
ADOUCCISSEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
Pour aller plus loin	

Détail des non conformités secteur SAUR

Paramètres	date	Localisation	unités	Limite de qualité	Valeur
Métolachlore ESA	11/01/2022	Sortie Daon	UP	µg/l	0,1
Métolachlore ESA	21/02/2022	Sortie Daon	UP	µg/l	0,1
AMPA	07/09/2022	Sortie Daon	UP	µg/l	0,12
AMPA	28/09/2022	Sortie Daon	UP	µg/l	0,19

Mesures correctives :

Les Charbons Actifs en Grain (CAG) ont été changés au 1^{er} trimestre 2022.

Commentaires :

- La consommation n'a pas fait l'objet de limitation en 2022,
- L'AMPA est un métabolite du glyphosate,
- Le métolachlore ESA est un métabolite issu des désherbants pour maïs. La limite de qualité est passée de 0,1µg/l à 0,9µg/l au 30/09/2022.

ZONE DE DISTRIBUTION : CHEMAZE	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de nitrates a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.	B
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 505 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : CHAMPELOUP, LA PLAINE, PRISE D'EAU DE LA ROCHE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 1381 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ».		BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER »		NITRATES B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 5,38 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS B Dépassements réguliers de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 7 Nombre de mesures : 870 Conformité : 43 % Valeur maxi : 0,24 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore	
		TRIHALOMÉTHANES A Bonne qualité Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 11,7 microgramme/L Valeur maxi : 24 microgramme/L	

Quelques conseils



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 19,1 °f Valeur maxi : 20,8 °f	

ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAU-GONTIER	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et ne justifie donc pas de restriction des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	B
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 519 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE MIRVAULT. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 13102 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ».		BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 28 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER »		NITRATES A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L	
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS B Dépassements limités de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 12 Nombre de mesures : 909 Conformité : 42 % Valeur maxi : 0,27 microgramme/L (métolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore ; métolachlore	
		TRIHALOMÉTHANES A Bonne qualité Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,6 microgramme/L Valeur maxi : 54 microgramme/L	

Quelques conseils



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,3 °f Valeur maxi : 19,2 °f	

ZONE DE DISTRIBUTION : CC PAYS CHATEAU-GONTIER OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de nitrates a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 506 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU													
Votre réseau est alimenté par les captages : LA PLAINE, PRISE D'EAU DE LA ROCHE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 4271 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ».	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml								
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité												
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml													
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER »	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NITRATES</th> <th>B</th> <th>Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NITRATES	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L								
NITRATES	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L													
Quelques conseils	<table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassements réguliers de la limite réglementaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,1 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉSEAU PRIVÉ</th> <th>SI VOUS UTILISEZ L'EAU D'UN Puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	RÉSEAU PRIVÉ	SI VOUS UTILISEZ L'EAU D'UN Puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRISALOMÉTHANES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 444 Conformité : 20 % Valeur maxi : 0,24 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TRISALOMÉTHANES	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 444 Conformité : 20 % Valeur maxi : 0,24 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore				
RÉSEAU PRIVÉ	SI VOUS UTILISEZ L'EAU D'UN Puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.													
TRISALOMÉTHANES	A	Bonne qualité												
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de mesures : 444 Conformité : 20 % Valeur maxi : 0,24 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PLOMB</th> <th>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.</td> <td>Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,5 °f Valeur maxi : 19,8 °f</td> </tr> </tbody> </table>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire	Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,5 °f Valeur maxi : 19,8 °f			
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.													
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire												
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,5 °f Valeur maxi : 19,8 °f												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>SAVEUR-COULEUR</th> <th>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>ADOUCCISSEUR</th> <th>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>ADOUCCISSEUR</th> <th>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.													
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.													
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.													
Pour aller plus loin	<table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>C</th> <th>Dépassements limités de la limite réglementaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore													

ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAU-GONTIER OUEST SUD ET ST FORT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et ne justifie donc pas de restriction des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 518 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU													
Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE LA ROCHE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 2543 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX ».	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml								
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité												
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml													
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER »	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L								
NITRATES	A	Bonne qualité												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L													
Quelques conseils	<table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>C</th> <th>Dépassements limités de la limite réglementaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉSEAU PRIVÉ</th> <th>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRISALOMÉTHANES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16 microgramme/L Valeur maxi : 22 microgramme/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TRISALOMÉTHANES	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16 microgramme/L Valeur maxi : 22 microgramme/L				
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.													
TRISALOMÉTHANES	A	Bonne qualité												
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16 microgramme/L Valeur maxi : 22 microgramme/L													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PLOMB</th> <th>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.</td> <td>Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,4 °f Valeur maxi : 18 °f</td> </tr> </tbody> </table>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire	Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,4 °f Valeur maxi : 18 °f			
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.													
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DURETÉ	Eau peu calcaire												
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,4 °f Valeur maxi : 18 °f												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>SAVEUR-COULEUR</th> <th>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>ADOUCCISSEUR</th> <th>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.			<table border="1"> <thead> <tr> <th>ADOUCCISSEUR</th> <th>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.													
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.													
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.													
Pour aller plus loin	<table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>C</th> <th>Dépassements limités de la limite réglementaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements limités de la limite réglementaire												
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 1 325 Conformité : 8 % Valeur maxi : 0,28 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore													

ZONE DE DISTRIBUTION : AZÉ ZONE AGGLOMÉRÉE NORD-OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et ne justifie donc pas de restriction des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 35 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 513 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE DAON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 848 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022
	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 13 Nombre de mesures : 908 Conformité : 77 % Valeur maxi : 0,29 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : ampa ; esa metolachlore
	TRISHALOMÉTHANES Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 28 microgramme/L Valeur maxi : 63 microgramme/L

Quelques conseils

	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnés sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

ZONE DE DISTRIBUTION : FROMENTIERES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence d'ESA métolachlore (produit de dégradation du pesticide "S-métolachlore") a été observée ponctuellement dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 29 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 506 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : JUIGNE, LA FORTINIÈRE, LA JEUSSELIÈRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 836 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 17,3 mg/L Valeur maxi : 22 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 15 Nombre de mesures : 500 Conformité : 93 % Valeur maxi : 0,12 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore
	TRISHALOMÉTHANES Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 11,2 microgramme/L Valeur maxi : 21 microgramme/L

Quelques conseils

	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnés sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau très dure Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 35 °f Valeur maxi : 36,1 °f
---	---

Détail des non conformités secteur VEOLIA

Paramètres	date	Localisation	unités	Limite de qualité	Valeur
Métolachlore ESA	19/01/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,18
Métolachlore ESA	26/01/2022	Sortie rés. Forêt neuve	µg/l	0,1	0,13
Métolachlore ESA	23/03/2022	Sortie rés. Forêt neuve	µg/l	0,1	0,16
Métolachlore ESA		Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,11
Métolachlore ESA	27/04/2022	Sortie rés. Forêt neuve	µg/l	0,1	0,13
Métolachlore ESA		Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,11
Métolachlore ESA	23/05/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,16
Métolachlore ESA	02/06/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,14
Métolachlore ESA	09/06/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,13
Métolachlore ESA	16/06/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,12
Métolachlore ESA	26/07/2022	Sortie rés. Forêt neuve	µg/l	0,1	0,24
AMPA	17/08/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,16
Métolachlore ESA	07/09/2022	Sortie UP Mirwault	µg/l	0,1	0,19
Nitrates	17/11/2022	Bourg de Peuton	mg/l	50	53

Mesures correctives :

- Métolachlore : renouvellement CAG 3^{ème} trimestre 2022 et injection de CAP,
- AMPA : renouvellement CAG 3^{ème} trimestre 2022, injection de CAP et augmentation taux chlorure ferrique,
- Nitrates : modification des consignes de dilution la Roche/ La Plaine

Commentaires :

- La consommation n'a pas fait l'objet de limitation en 2022,
- L'AMPA est un métabolite du glyphosate,
- Le métolachlore ESA est un métabolite issu des désherbants pour maïs. La limite de qualité est passée de 0,1 µg/l à 0,9µg/l au 30/09/2022

Synthèse des analyses sur l'eau au point de mise en distribution - 2022	Agglo + Ex-SIROCG	SIAEP de Bierné
Paramètres microbiologiques		
Taux de conformité ARS	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	70	6
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	70	6
Paramètres Physico-chimiques		
Taux de conformité ARS	76,8%	71%
Nombre de prélèvements conformes	43	10
Nombre de prélèvements non conformes	13	4
Nombre total de prélèvements	56	14

Paramètres	Unité	Limites qualité
Entérocoques	n/100ml	0
Escherichia coli	n/100ml	0
Plomb	µg/l	10
Nitrates	mg/l	50
Nitrites	mg/l	0,5

Paramètres	Unité	Références qualité
Bactéries coliformes	n/100ml	0
Turbidité	NFU	2
Fer	µg/l	200
Manganèse	µg/l	50
pH	Unité pH	6,5 à 9
Conductivité	µS/cm	200 à 1 100
Température	°c	25
Ammonium	mg/l	0,1

Les métabolites

Les métabolites sont des molécules issues des dégradations de molécules mères de pesticides.

Le respect de la limite qualité réglementaire de 0,1µg/l pour les pesticides s'applique également à ces métabolites s'ils sont classifiés comme pertinents (directive Eau Destinée à la Consommation Humaine de 2020 suite à la saisine de l'ANSES en 2015). L'essentiel des dépassements portent sur l'ESA métolachlore (désherbant pour maïs). En Pays de la Loire, la recherche de ces métabolites est réalisée sur les départements 44, 49 et 72 depuis 2016, 53 et 85 depuis 2019.

En Mayenne, 90% des eaux superficielles et 40% des eaux souterraines sont touchées, au moins ponctuellement, par des teneurs en ESA métolachlore dépassant les 0,1µg/l ce qui représente environ 60% de la population.

Cependant, **l'ESA métolachlore est considéré depuis le 30/09/2022 par l'ANSES comme non pertinent** et la limite de qualité de 0,1µg/l ne s'applique plus sur ce métabolite. **Le seuil est ainsi relevé à 0,9µg/l.**

Afin de préserver la qualité des ressources en eau, l'Anses engage la procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques à base de S-métolachlore.

3.2 Protection des ressources en eau

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	2022
Captage de la Plaine	100%
Captage de Chanteloup	80%
Usine de Mirwault	80%
Usine de Daon	80%



Usine du captage de la Plaine



Captage de Chanteloup

3.3 Performances des réseaux

3.3.1 Les rendements

Indicateurs à l'échelle de tout le service à compter de 2022 (chiffres consolidés sur les exercices précédents)

Agglo + Ex-SIROCG	2020	2021	2022
Rendement du réseau	95,4%	94,6%	95,8%
Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)	0,67 m ³ /km/j	0,81 m ³ /km/j	0,50 m ³ /km/j
Indice linéaire de perte en réseau (ILP)	0,60 m ³ /km/j	0,73 m ³ /km/j	0,44 m ³ /km/j
Indice linéaire consommation	12,42 m ³ /km/j	12,91 m ³ /km/j	10,02 m ³ /km/j

SIAEP de Bierné	2020	2021	2022
Rendement du réseau	82,1%	85,5%	86,38%
Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)	0,55 m ³ /km/j	0,45 m ³ /km/j	0,42 m ³ /km/j
Indice linéaire de perte en réseau (ILP)	0,55 m ³ /km/j	0,41 m ³ /km/j	0,39 m ³ /km/j
Indice linéaire consommation	/	7,88 m ³ /km/j	8,29 m ³ /km/j

Les exports vers le 49 sont pris en compte dans cet indice.

3.3.2 Les renouvellements

Agglo + Ex-SIROCG	2022
Taux de renouvellement des réseaux	0,51
Château-Gontier sur Mayenne – résidence Beausoleil	55 ml
Château-Gontier sur Mayenne – route de Sablé	275 ml
Château-Gontier sur Mayenne – bd Croix Tête	344 ml
Château-Gontier sur Mayenne – rue Val de Loire	257 ml
Château-Gontier sur Mayenne – Beauséjour/Massette	517 ml
Fromentières – rue abbé Angot	45 ml
Houssay – La Pannevaudière	1 429 ml
La Roche-Neuville	94 ml
TOTAL	3 016 ml

SIAEP de Bierné	2022
Taux de renouvellement des réseaux	0,44
Daon – canalisations refoulement et distribution	950 ml
Bierné – Le Bourgneuf	520 ml
Bierné - rue St Gilles	375 ml
TOTAL	1 845 ml

4 LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT 2022-2023

La Communauté de communes a engagé en 2022 un programme de renouvellement des canalisations d'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les opérations retenues sont issues de la consultation des différents exploitants (SAUR et Véolia), des collectivités (Communes et département) et une analyse multicritère (fuites, qualité d'eau, renforcement, opportunité ...).

Le programme 2022 engage **8 265ml** de travaux répartis ainsi :

Commune	Nom de l'opération	Linéaire	Nombre de branchement
Château-Gontier sur Mayenne	Rue Chant d'Oiseaux	690ml	43
	Rue Garnier	200ml	5
	Chemin de la Pinaudière	60ml	5
Chemazé	La Micuère	1660ml	1
Peuton	Magdeleines	590ml	5
Prée d'Anjou	Rue de la Bonneau, de Normandie, du Closeau	600ml	36
Bierné	Rue St Gilles	250ml	2
Saint Denis d'Anjou	Rue d'Espagne, rue de l'Evêché, rue de Varennes	300ml	20
Gennes-Longufuye	Le Moulin, La Bodinière	1 870ml	6
Houssay	Route de Quelaines	2 045ml	14

5 LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le tableau suivant présente les éléments financiers du compte administratif du service de l'eau potable pour l'année 2022.

	Chapitre	Libellé	Montant en €HT	Montant 2021 en €HT
Exploitation				
Charges	011	Charges à caractère	17 941 €	17 320
	012	Charges de personnel	24 619 €	24 407
	66	Charges financières	19 440 €	20 966
	TOTAL charges		62 000 €	62 693
Recettes	70	Vente d'eau	1 214 983 €	1 256 964
	75	Autres produits	46 607 €	40 913
	TOTAL recettes		1 261 590 €	1 297 877
Charges	16	Emprunts	86 124 €	85 194
		Opérations	842 281 €	1 170 411
	TOTAL charges		928 405 €	1 255 605
Recettes	13	Subventions	167 830 €	570 476
	TOTAL recettes		167 830 €	570 476
Encours de la dette			758 739 €	844 864

6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au 1er mars 2022, le secteur ex-SIROCG sera rattaché par voie d'avenant au contrat de DSP Véolia de l'agglomération.

En 2022, et compte tenu de l'échéance du contrat ex-SGEAU au 31 décembre 2023, des réflexions seront engagées afin de définir les conditions de relance de ce contrat ou un passage en régie.

Cette échéance contractuelle nécessitera également d'avoir une vision d'ensemble et actualisée sur l'état du patrimoine. Ainsi, une étude schéma directeur sera lancée avec le contenu suivant :

- Etat des lieux,
- Analyse du fonctionnement du réseau,
- Estimation des besoins,
- Elaboration du schéma directeur,
- Option : simulation d'harmonisation des tarifs.

En matière d'investissements, la collectivité continuera à assurer le renouvellement des canalisations pour répondre aux besoins sanitaires du service, accompagner les travaux communaux et maintenir la bonne performance du service de distribution.